Gilets jaunes : le tribunal de Toulouse menace de 1000 euros d'amende par heure de blocage toute personne identifiée

21/11/2018 à 17h14

Le tribunal de Toulouse s'est prononcé ce mercredi sur le blocage de la Socamil, la centrale d'achat régionale du distributeur E.Leclerc. L'action a été jugée illégale et la justice menace de "condamner à 1.000 euros par heure de blocage toute personne identifiée", selon l'avocat de la Socamil.

"5000 tonnes de marchandises avaient été bloqués par jour mettant au chômage technique 400 employés", a déclaré à l'AFP l'avocat de la Socamil Me Stéphane Ruff. "On est dans un Etat de droit, il faut que force reste à la loi", a-t-il insisté. L'avocat s'est déplacé sur les lieux après le jugement en référé et a constaté que les accès avaient été libérés après le jugement.

Certains distributeurs, dont des entrepôts et des supermarchés ont été bloqués depuis samedi par des "gilets jaunes" partout en France, mettaient en garde mercredi contre des problèmes d'approvisionnement tout en déplorant une perte de leur chiffre d'affaires.

www.bfmtv.com